



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE

MARDI 12 NOVEMBRE 2024

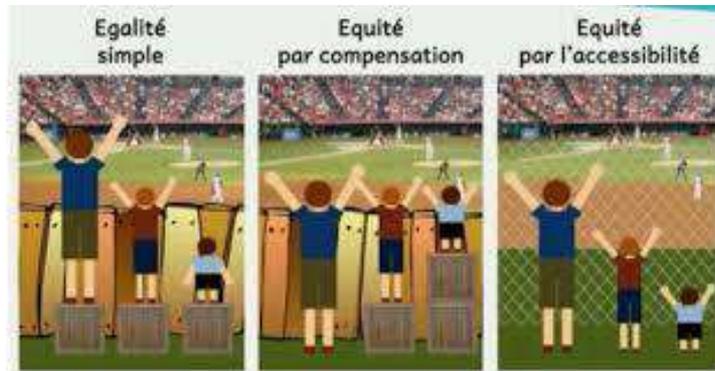
1. École inclusive



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCOLE INCLUSIVE ÉCOLE POUR TOUS



Bilan académique de l'année scolaire 2023-2024



20 504

ESH
scolarisés
en milieu
ordinaire

2

1^e degré

9953

2nd degré

10 551



+8.2%
National
+6.9%
Bretagne

comparé à
2022-2023

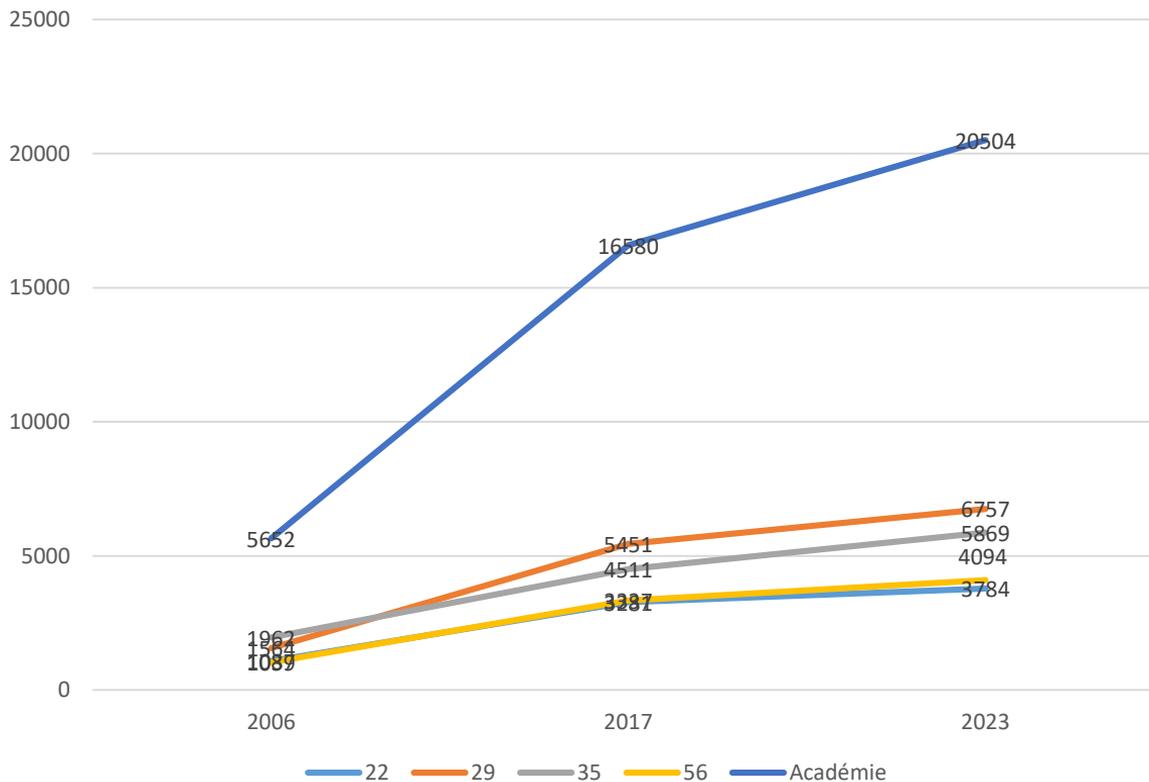
22 : +5.2%
29 : +5.2%
35 : + 6.5%
56 : +11%

3.8%
National
3,5%
Bretagne

des élèves sont
en situation de
handicap

22 : 3.83%
29 : 4.46%
35 : 2.81%
56 : 3.23%

Plus de 20 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2023 dans l'académie



Rentrée 2024

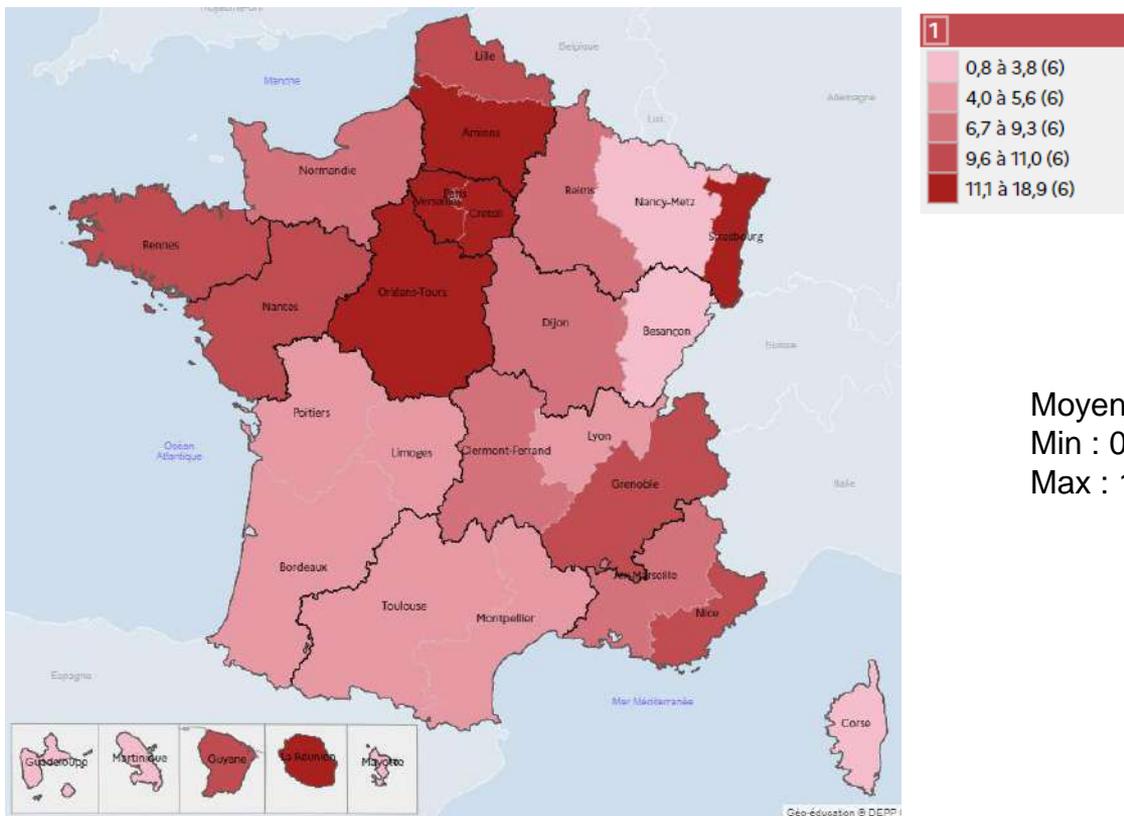
	Nb total d'ESH scolarisés	Evolution du nb total d'ESH scolarisés / R23	Part des ESH avec dispositif ULIS	Evolution du nb total d'ESH avec dispositif ULIS	Part des ESH avec AESH	Evolution du nb d'ESH avec AESH
Total Académie	21 428	6%	21%	14%	71%	11%
Privé	7 316 soit 34% des ESH	4%	18.5%	5%	69.7%	6.2%
National		11%	25%	10%	64%	10%

Elèves en attente à la rentrée 2024 (actualisation au 31.10.2024)

	Nombre d'élèves en attente d'AESH	Nombre d'élèves en attente d'ULIS	Nombre d'élèves en attente de solutions médico-sociales	Nombre d'élèves sans solution de scolarisation
Bretagne	1971 (12%) R23 1484 (10%)	168 R23 220 - 23%	1231 R23 1542 Soit -20%	28 R23 51 Soit -45%
National	10% R23 12%	+6%	29242 Soit +24%	3993 R23 : 2684 + 200%

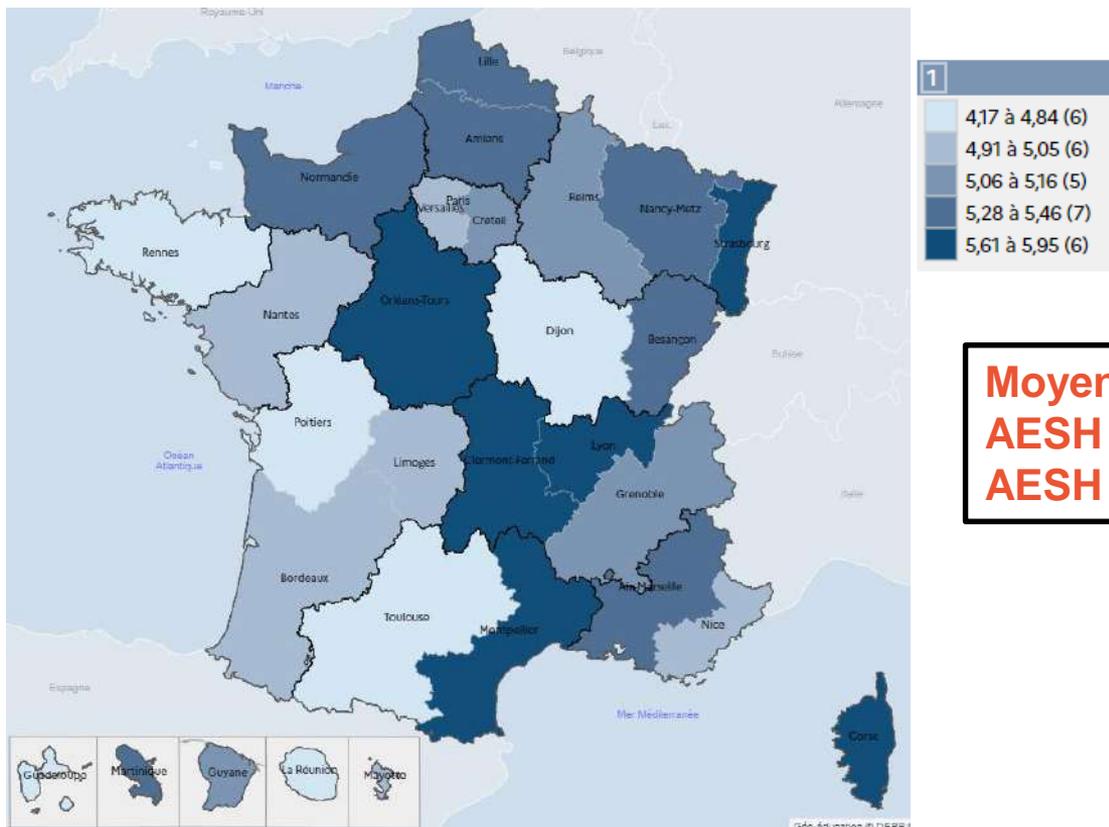
Elèves en attente d'AESH (données 2023)

Taux d'élèves en attente (%) - Source : Enquête DGESCO B1-3 au 31 mars 2024



Moyenne nationale : 8,9%
Min : 0,8%
Max : 18,9%

Ratio élèves accompagnés / ETP d'AESH recruté en 2023



AESH Ratio élèves accompagnés / ETP d'AESH recrutés en 2023

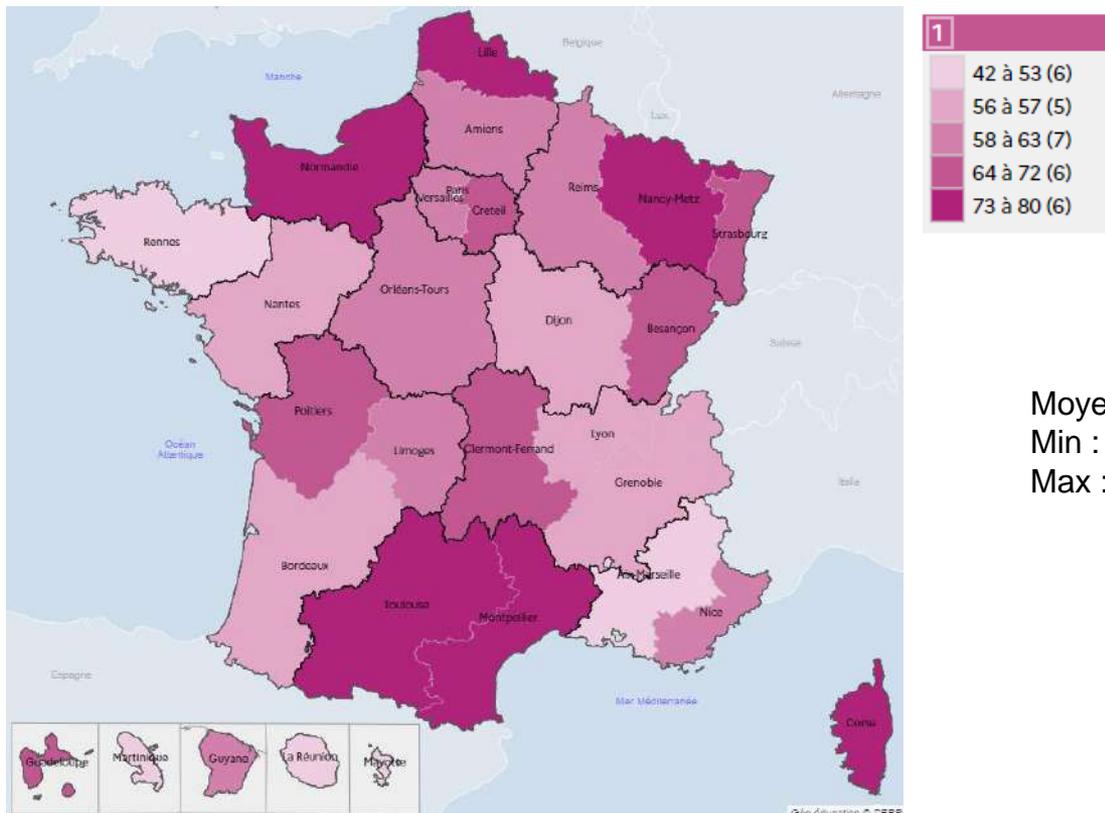
	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	ACADEMIE	NATIONAL
ETP/AESH -i	2.53	2.13	3.2	2.5	2.48	2.6
ETP/AESH MUT	4.62	9.33	2.92	7,00	5,00	6.1
ETP/AESH CO	17.21	16.20	17.75	18.58	17.41	15.6
ETP / AESH	4.41	3.83	3.93	5.15	4.19	5.15

AESH Ratio élèves accompagnés / ETP d'AESH recrutés en octobre 2024

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	ACADEMIE	NATIONAL
ETP/AESH -i	2.46	2.22	2.57	2.48	2.39	2.6
ETP/AESH MUT	4.36	7.77	6.53	6.40	6.36	6.1
ETP/AESH CO	17.23	24.01	17.61	19.05	19.18	15.6
ETP / AESH	4.51	4.21	4.67	4.98	4.53	5.15

Aide mutualisée en 2023

Taux aide mutualisée (%)



Moyenne nationale : 63%
Min : 42%
Max : 80%

Taux d'aide mutualisée en 2023

	Nombre d'élèves notifiés AESH	Nombre d'élèves notifiés AESH mutualisé	Taux d'élèves notifiés AESH mutualisé
Côtes d'Armor	2 342	1 357	57.9%
Finistère	5 325	2 391	44.9%
Ille et Vilaine	4 428	2 328	52.5%
Morbihan	2 804	1 631	58.1%
Académie	14 254	7 458	52.3%

Taux d'aide mutualisée en octobre 2024

	Nombre d'élèves notifiés AESH	Nombre d'élèves notifiés AESH mutualisé	Taux d'élèves notifiés AESH mutualisé
Côtes d'Armor	2443	1311	53.6%
Finistère	5647	3074	54.4%
Ille et Vilaine	4797	2426	50.5%
Morbihan	2694	1520	56.4%
Académie	15481	8331	53.8%

Pour résumer et continuer à travailler ces axes :

- Plus d'élèves en attente d'AESH qu'au niveau national : +2 points
- Plus d'élèves notifiés AESH qu'au niveau national : + 7 points
- De l'aide humaine de plus en plus notifiés : +11% soit 1 point que plus qu'au national
- Un taux d'aide mutualisée inférieur à la moyenne : - 10 points
- Un ratio d'élèves accompagnés/ETP recruté légèrement inférieur à la moyenne nationale : - 1 point

MAIS à la rentrée 2024

- Moins d'élèves en attente d'ULIS : -23%
- Moins d'élèves en attente d'EMS : -20%
- Moins d'élèves sans solution de scolarisation : -45 %

Alors que le niveau national connaît une hausse

- ULIS : +6%
- EMS : +24%
- Sans solution : + 200%

Trajectoire 2024 -2027

Les nouveaux dispositifs pour la rentrée 2024 (public et privé)

- **Stratégie troubles du neuro-développement 2024-2027**

+ 10 dispositifs (dont 4 à la rentrée 2024)

- **19 Unités localisées d'inclusion scolaire**
- **10.5 Autres postes**

ULIS : +4.5% (18 ULIS de plus) contre +2.9% au niveau national

TND : +14% (3 dispositifs de plus) contre +16% au niveau national

Une RH des AESH profondément remaniée

- **La mise en place d'un service RH mutualisé des AESH**
- **L'Etat employeur de tous les AESH au 1^{er} janvier 2025**
- **La mise en œuvre de la loi VIAL (pause méridienne)**

Vers un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap

- **L'accompagnement durant la pause méridienne**
- **Des PIAL aux PAS**

Les moyens engagés dans l'académie pour soutenir l'Ecole pour tous

	Nb total d'ULIS 1 ^{er} degré	Nb total d'ULIS 2 nd degré
Académie	200	218
Privé	56	77

	Nb total d'enseignants référents
Académie	107
Privé	34

Un service académique des accompagnants de l'école inclusive (SAADEI), une nouvelle organisation depuis le 1^{er} septembre 2024



SDEI (service
départemental de
l'école inclusive)
/DSDEN

- **Pilotage des moyens et recrutement**

- Répartition et optimisation de l'allocation des moyens au sein des PIAL
- Assure le suivi de la consommation des moyens en lien avec le SAADEI.
- Pilote le processus de recrutement via notamment l'application VIRTUO.
- Coordonne les campagnes de recrutement en lien avec le rectorat.



SAADEI

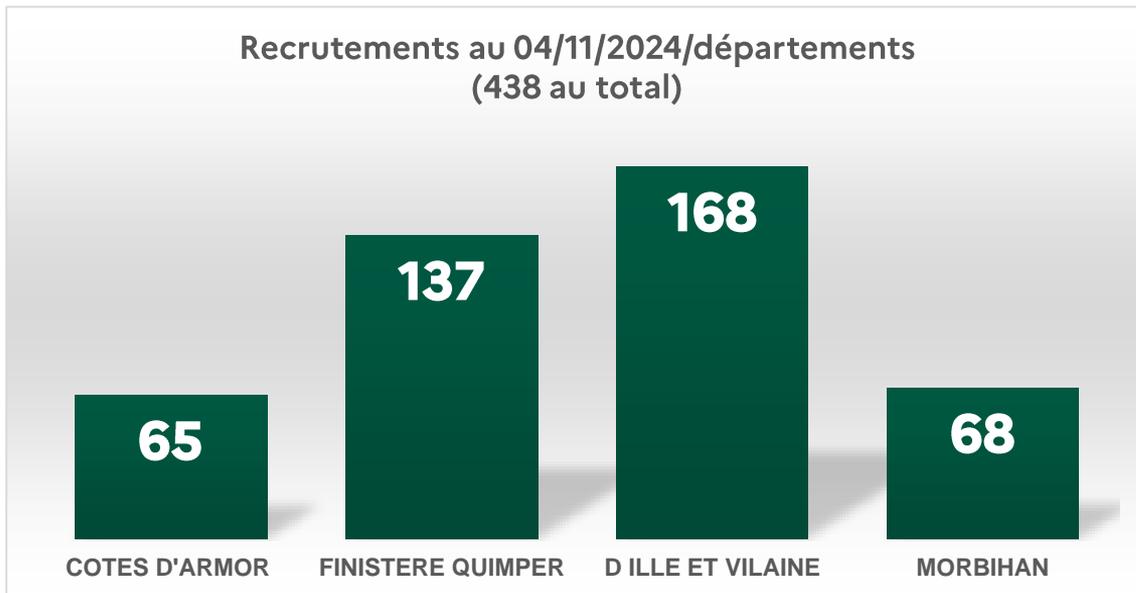
- **Gestion administrative, financière et accompagnement de la carrière des AESH**

- Centralise la gestion des personnels par le biais d'un guichet unique
- Assure la gestion administrative et financière (paie) des AESH
- Offre un accompagnement individuel et personnalisé à chaque agent
- Implante et suit les moyens alloués aux ASH en lien avec les SDEI/DSDEN

Transfert AESH HT2 vers T2 (plus de 900 AESH)



AESH : recrutement au 04/11/2024

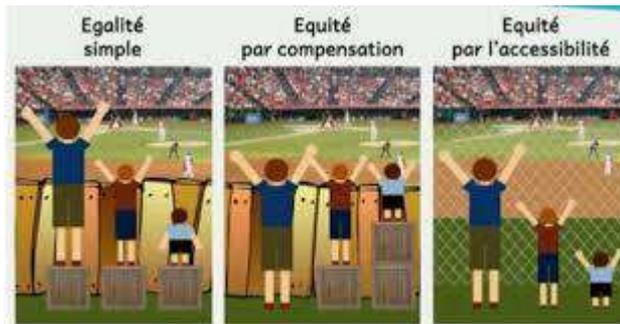


Pour information, constat de 229 départs entre le 1^{er} juin 2024 et le 1^{er} septembre 2024 dont 78 départs à la retraite et 136 démissions.

AESH : pause méridienne et plan métier

- **Loi 2024-475 du 27 mai 2024** visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne
- Notification MDPH sur le temps scolaire
- Besoin d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (aide au repas) et/ou dans les activités de la vie sociale et relationnelle de l'élève lorsque les situations de crise, d'isolement ou de conflit compromettent son accueil
- Un accompagnement **collectif prioritaire**, l'accompagnement **individuel devant rester exceptionnel**
- Lors du 1^{er} comité interministériel du 16 mai 2024, 2 enjeux, outre la continuité de l'accompagnement :
 - Simplifier et clarifier la gestion des AESH sur les temps scolaires et méridiens
 - Permettre aux AESH un temps quasi complet en ajoutant aux 24 heures de temps scolaire jusqu'à 8h pour la pause méridienne
- Un plan métier : valoriser les acquis de l'expérience pour accéder au métier d'éducateur spécialisé au sein de l'Education nationale

Mise en œuvre des Pôles d'appui à la scolarité dans l'académie



➤ Viser l'accessibilité universelle

➤ 113 PIAL  55 PAS

➤ Un PAS = une circonscription du 1^{er} degré avec un pilotage IEN, chef d'établissement du public, chef d'établissement du privé, soit 3 pilotes prévus

➤ Feuille de route nationale inchangée

- 4 départements R24 : Aisne, Eure et Loir, le Var et la Côte d'Or
- R25 : 30 départements, le Morbihan est proposé à l'expérimentation
- Généralisation R27
- Dotation de temps d'enseignants et de professionnels
- Maintien des circuits MDPH si demande de compensation, soit directement, soit en 2^{ème} niveau

➤ Un cahier des charges national des PAS préfigurateurs publié au BO n°27 du 04.07.2024

Les missions du pôle d'appui à la scolarité, guichet unique du service public pour réponses de 1er niveau

- Accueillir les familles et les élèves à besoins particuliers
- Expertiser les réponses déjà apportées
- Proposer des réponses de 1er niveau : aménagements pédagogiques, attribution de MPA, soutien par des professionnels EN et médico-sociaux
- Accompagner les équipes pédagogiques dans les réponses à apporter aux EBEP
- Assurer un accompagnement humain de qualité aux élèves notifiés pour un AESH
- Constituer et mettre en réseau les acteurs d'un territoire pour une réponse adaptée aux besoins des élèves

Côtes d'Armor : Articulation PIAL/ESMS

Objectifs :

- Clarifier et faciliter la coopération entre les professionnels du médico-social et les professionnels EN des PIAL
- Répondre aux demandes d'informations et/ou d'appui

Missions :

- Une mission d'information - Apports théoriques, partage d'expériences ...
- Une mission d'appui à l'équipe pédagogique concernant la situation d'un élève en situation de handicap - Soutien aux professionnels, solliciter les aides existantes ...

Outil :

La fiche saisine - Demande d'appui du médico-social

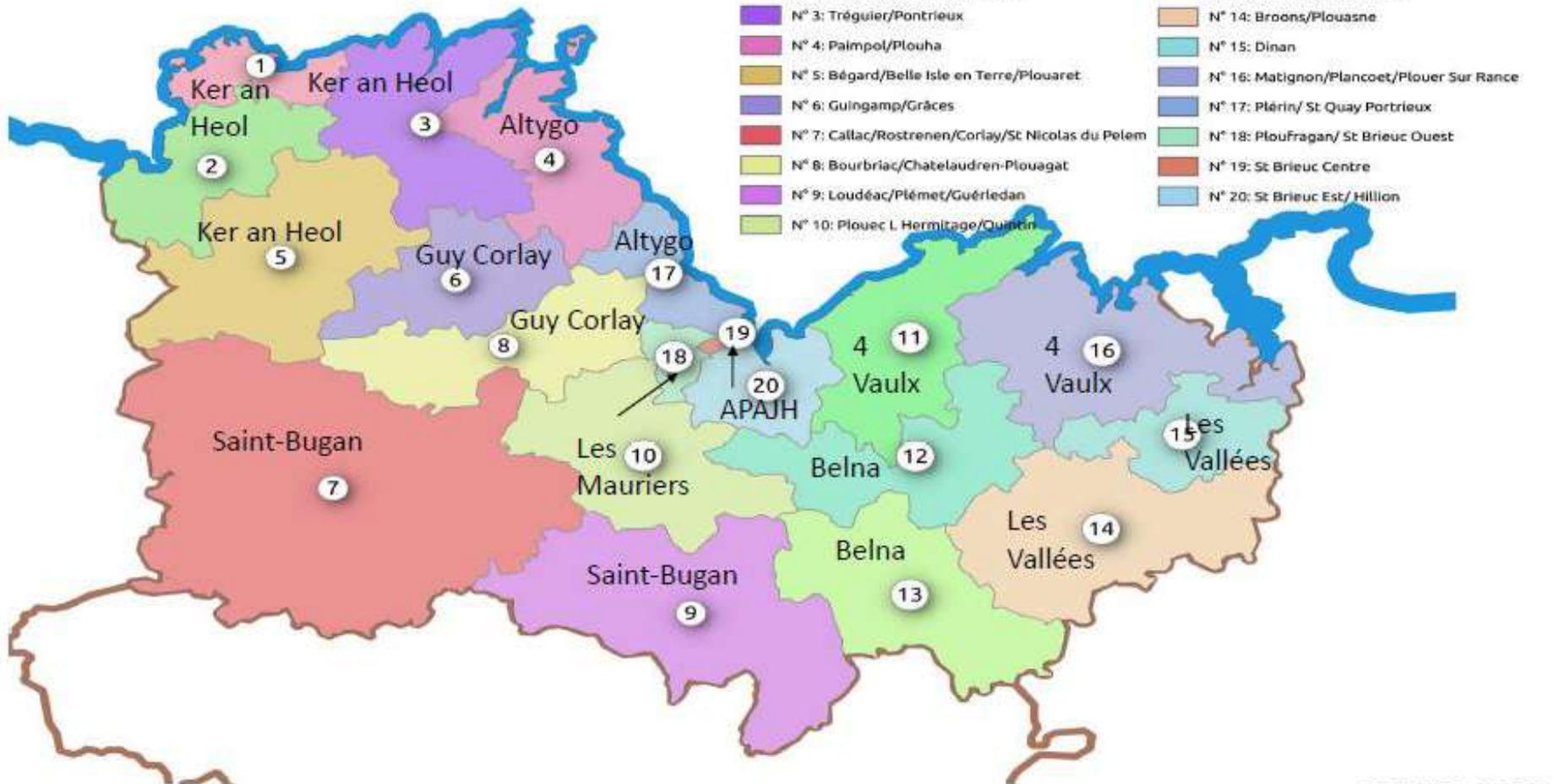
Circuit :

La fiche saisine est à adresser au pilote du PIAL

Perspectives :

Janvier 2025 - Un guichet unique (EMR) qui étudiera toutes les situations et les transmettra à l'ESMS de référence du PIAL

PIAL des Côtes d'Armor



Professeures ressource TND

FORMATION ET SENSIBILISATION

- professeurs des écoles spécialisés et non spécialisés
- AESH

- équipes pédagogiques et élèves



PARTENARIAT

- Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants de 0 à 12 ans



CONSEILS AUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Diffusion de ressources

- Troubles Dys
- TDA/H
- TSA



ACCOMPAGNEMENT

- équipes pédagogiques
- UEMA
- DAR



Geneviève HOUDRY - Ouest

☎ 02 96 75 90 26

✉ ens.ressource.tnd.ouest@ac-rennes.fr



Isabelle LE VOURC'H - Est

☎ 02 96 75 90 21

✉ ens.ressource.tnd.est@ac-rennes.fr

Chargée de mission d'appui aux écoles

Intervenir auprès des équipes pédagogiques dans le prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers dont les comportements sont violents et répétés.



Intervenir dans l'école et la classe, selon certaines modalités, afin de répondre au besoin repéré et de participer à l'élaboration d'un projet visant à répondre à ce besoin.



Contribuer à outiller les équipes, en collaboration avec les acteurs identifiés, dans la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers.



Établir un dialogue entre les acteurs de l'équipe éducative et les différents partenaires de l'action éducative.



Charlène CAMBRELIN

☎ 02 96 75 90 44

✉ missiondappui22@ac-rennes.fr

Finistère : dispositifs ouverts à la rentrée et expérimentations

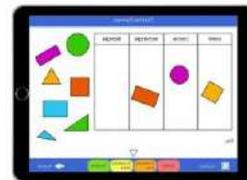
OUVERTURES

- 2 ULIS collège dans les collèges Simone Veil de St Renan et Charles de Gaulle de Landerneau. 48 % des collèges finistériens bénéficient d'une ULIS.
- 1 unité d'enseignement externalisée polyhandicap en cours au collège Charles de Gaulle à Landerneau
- 1 dispositif d'auto-régulation au collège de Pen Ar C'hleuz de Brest, en lien avec l'ARS

EXPERIMENTATION DE SOLUTIONS NUMERIQUES AUPRES D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre du Territoire Numérique Educatif (TNE), le département expérimente des solutions numériques adaptées aux besoins des élèves.

Par exemple, la solution LearEnjoy va se déployer auprès d'élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme scolarisés avec l'appui d'une ULIS école et de leurs PE coordonnateurs : dotation d'une tablette numérique intégrant des ressources pédagogiques adaptées pour accéder plus aisément aux programmes du cycle 1.



Ille-et-Vilaine : dispositifs ouverts à la rentrée

ULIS :

- 2 ULIS écoles dans les écoles Myriam Makeba, Sainte Bernadette de Rennes
- 4 ULIS collège dans les collèges Germaine Tillon de La Mézière, Louis Guilloux de Montfort sur Meu, Clothilde Vautier de Rennes, Sainte-Marie de Fougères
- 1 ULIS lycée (lycée professionnel) au lycée Coëtlogon de Rennes

Dispositif destiné à répondre aux besoins des élèves porteurs de Troubles du Neuro-Développement (TND):

- 1 Unité D'enseignement En École Élémentaire (UEEA) à l'école Rocabey de Saint-Malo

Dispositif de Répét Scolaire

- Ouverture d'un dispositif partenarial permettant d'accueillir sur un temps limité 7 élèves présentant une situation complexe de nature à entraver leurs apprentissages et ceux de leurs pairs
-

Mesures prises concernant les difficultés liées à l'accompagnement humain

MDPH

- Entrée dans le champ du handicap après mise en œuvre des aides de droits commun
- accompagnement mutualisé par défaut seulement si nécessaire

Directeurs d'école

- Formation des directeurs sur le renseignement du GEVA-SCO « première demande » sur les deux prochaines années scolaires

PIAL

- Répartir les moyens d'accompagnement mutualisé en direction d'un plus grand nombre d'élèves

ERSH

- Réinterroger la quotité ou la modalité de l'accompagnement lors de chaque ESS

Morbihan

Élèves à expression comportementale complexe

CONSTATS :

Une hausse des élèves dits « perturbateurs »

De la souffrance : élèves, personnels

Une corrélation avec les fiches SST

Un traitement complexe et chronophage des situations

Une décision : former 100% des acteurs 1D du public

Mars 2024 :

Décision du DASEN
6h de formation obligatoire
Journée de solidarité

Bâtir un kit de formation

Septembre 2024

Par le service école inclusive
Modulable
Présentiel et distanciel
Théorique et pratique

Former 120 formateurs

16 décembre 2024

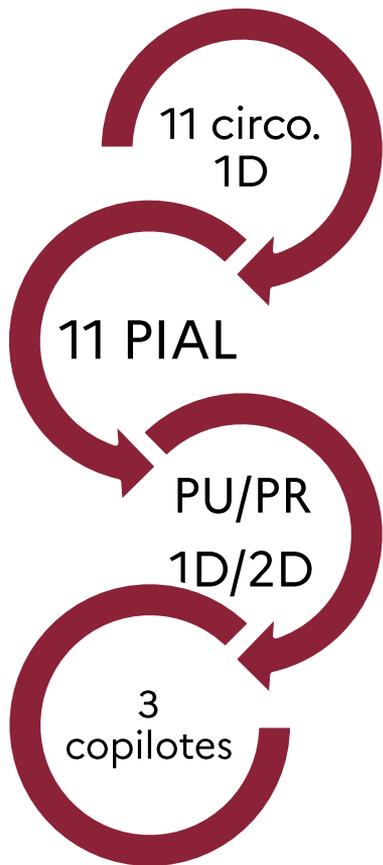
6h à destination des : IEN, CPC, CPD, Rased, psychologues scolaires, enseignants référents

Former 2 200 PE

Février à juin 2025

Déploiement par les équipes de circonscription

Des PIAL aux PIAL renforcés, en route vers les PAS



R22

- **Expérimentation** : Pial renforcé Pontivy
- Mettre tous les acteurs de l'EN et du médico-social autour de la table
- Chercher des solutions coconstruites

R23

- **Généralisation** : 11 PIAL renforcés
- Se connaître sur les territoires
- Etablir des procédures et des documents
- Etudier des situations concrètes

R24

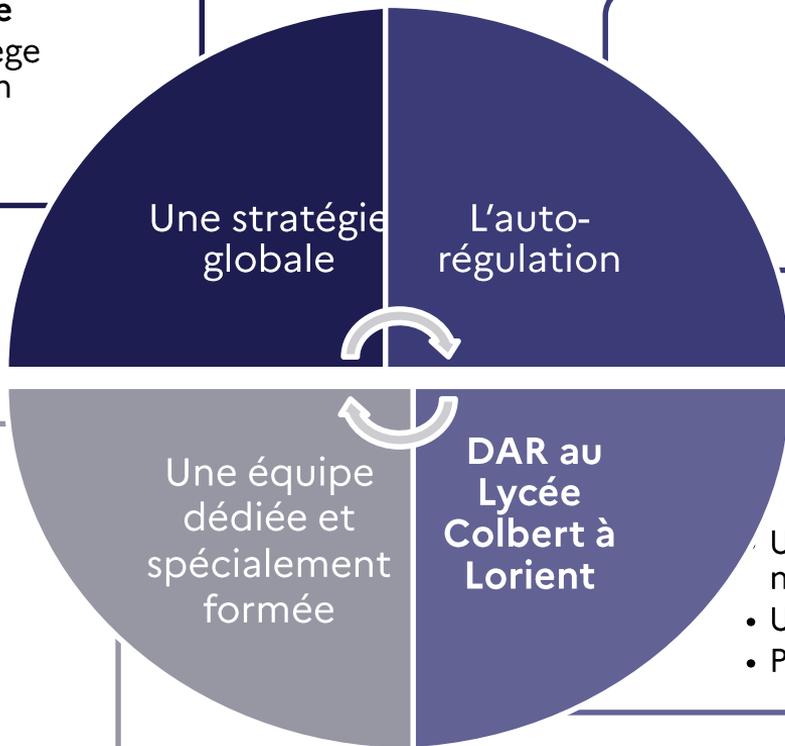
- **Harmonisation** : en lien avec l'ARS
- Définir un ESMS référent par PAS
- Harmoniser les procédures et les documents
- Se doter de critères de priorisation

R25

- **Extension** : candidature pour entrer dans le dispositif du PAS (pôle d'appui à la scolarité)
- Suite à l'expérimentation dans 4 départements
- Attente de la décision ministérielle

L'autorégulation : une réponse adaptée pour les troubles du neurodéveloppement (TND), au service de tous les élèves

- 2 DAR école
- 1 **DAR lycée**
- 1 DAR collège en réflexion



- La stratégie nationale TND 23/27
- Plan 50.000 solutions
- Ajustement des conduites, comportements et émotions

- EN et médico-social
- Co-interventions en classe
- Salles dédiées

- Une expérimentation nationale en 23/24
- Une pérennisation à R24
- Partenariat ADAPEI 56

Dotation ARS Bretagne 2024-2030

	Socle		Repérage précoce	Ecole	Total
Notification régionale	32 410 000 €				
Répartition indicative	Enfant 10 419 979 €	Adulte 21 986 030 €	5 530 000 €	16 020 000 €	53 960 000 €

2. Point d'étape carte pluriannuelle des formations

Réponses à l'appel à Projets

❖ 48 formations inscrites dans la cadre de l'appel à projets 2025- 2027

- 64 projets déposés couvrant 40 formations.
 - 25 projets de niveau CAP (dont 4 certificats de spécialisation)
 - 32 projets de niveau BAC (dont 1 BMA, 16 CS et 15 Bac pro)
 - 7 projets de niveau BTS.

 - 8 formations sans candidature
-

Demandes d'adaptation pour la rentrée 2025

- ❖ **19 demandes d'adaptation pour la rentrée 2025 :**
 - 6 demandes de Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)
 - 6 demandes d'augmentation de capacité d'accueil
 - 2 demandes de transformation de formation
 - 4 demandes de transfert de formation
 - 1 fermeture de formation (en lien avec une demande dans le cadre de l'appel à projets).
-

Répartition des réponses par département

- 7 réponses portées par 4 lycées (Côtes d'Armor)
 - 18 réponses portées par 11 lycées (Finistère)
 - 25 réponses portées par 14 lycées (Ille et Vilaine)
 - 17 réponses portées par 6 lycées (Morbihan)
-

3. Déploiement Op@le – Intégration des lycées maritimes – Carte des agences comptables



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

➤ CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT OP@LE



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Selon le calendrier initial, le déploiement Op@le devait s'achever en septembre 2025 pour l'ensemble des EPLE et pour les GRETA en janvier 2026. Allongement jusqu'à janvier 2027 soit 3 vagues supplémentaires.
- Déploiement académique :
 - ✓ Janvier 2025 : 53 EPLE au lieu de 108 prévus initialement (dont LPM)
 - ✓ Janvier 2026 : 60 EPLE + 4 Lycées Maritimes + 1 GRETA
 - ✓ Septembre 2026 : 13 EPLE
 - ✓ Janvier 2027 : 27 EPLE + 3 GRETA

La vague prévue en septembre 2025 (49 EPLE concernés initialement) n'est pas maintenue pour permettre un meilleur accompagnement et une stabilisation des vagues antérieures.

Les 3 dernières vagues peuvent encore évoluer. Volonté du MEN d'une vague de "moindre ampleur" en janvier 2027



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Modalités de formation :
 - ✓ formations en présentiel
 - ✓ classes virtuelles pour les opérations de bascule et les processus les plus complexes (type campagne des frais scolaires, des prélèvements automatiques ou mise en paiement des bourses)
 - ✓ parcours de formation articulé à l'exécution budgétaire pour un meilleur réinvestissement par les personnels (formations sur un exercice budgétaire)

- Modalités d'accompagnement :
 - ✓ création de 6 postes de référents dédiés exclusivement à l'accompagnement (4 pour la sphère ordonnateur et 2 pour la sphère comptable)
 - ✓ création d'un espace Triskell pour faciliter la communication avec les établissements (information sur calendrier de formation, publication d'outils d'aide à la prise en main...)



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

➤ RATTACHEMENT DES LYCÉES PROFESSIONNELS MARITIMES AUX AGENCES COMPTABLES DES EPLE

- ✓ LPM du Guilvinec (29)
- ✓ LPM de Paimpol (22)
- ✓ LPM de St Malo (35)
- ✓ LPMA (aquacole) d'Étel (56)



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Décret N° 2024-859 du 2 août 2024 qui introduit les 2 évolutions réglementaires suivantes :
 - ✓ le cadre budgétaire, comptable et financier des Lycées Professionnels Maritimes est aligné sur celui des EPLE du MENJ
 - ✓ ces lycées peuvent être rattachés à des agences comptables et utiliser le progiciel Op@le
 - ✓ rattachement à partir d'avril 2025 (après production du compte financier)
 - ✓ passage sous Op@le au 1er janvier 2026

- Choix académique
 - ✓ rattachement des 4 LPM de l'académie à des agences comptables en charge de rémunération
 - ✓ maintien dans les LPM du moyen en charge de la comptabilité générale



ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

➤ CARTE DES AGENCES COMPTABLES



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- En lien avec le rattachement des LPM à des agences comptables EPLE, projet en cours d'élaboration :
 - ✓ Lycées Professionnels Maritimes de St Malo et de Paimpol
 - au lycée Ernest Renan de St Briec
 - avec redistribution de 2 collèges sur 2 autres agences comptables
 - ✓ Lycées Professionnels Maritimes d'Étel et du Guilvinec
 - au lycée Colbert de Lorient